



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-58/2003

Document consultable dans Médi@m

Date :

09/04/2003

Domaine(s) :

Risques maladie

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Recours contre tiers (Portugal)

Liens :

Circ DGR 57/1993

Cir-157/2002

Plan de classement :

51 274

Emetteurs :

DRM

Pièces jointes : 3

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☒ **Médecins Conseils**

☒ Régionaux ☐ Chef de service
☒ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre **IMMEDIATE**

Résumé :

Mise à jour des instructions concernant la mise en œuvre du recours contre tiers au Portugal.

Mots clés :

Recours contre tiers à l'étranger ; Cabinet d'avocats ; Portugal

Le Médecin Conseil National Adjoint

Docteur Pierre FENDER

La Directrice
des Risques Maladie

Bernadette MOREAU



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE : 58/2003

Date : 09/04/2003

Objet : Recours contre tiers (Portugal)

Affaire suivie par : **Jean-Pierre ADAM** - ☎ 01.42.79.32.85 - ☎ 01.42.79.34.08
Claude LEVY - ☎ 01.42.79.35.85 - ☎ 01.42.79.34.08

**N/Réf : DRM/ Département des Réglementations d'Assurance Maladie
Division des Prestations et de l'Accès aux Soins**

La circulaire CNAMTS n° 157/2002 du 22 novembre 2002 avait évoqué la mise en œuvre de "journées d'information" avec la participation des avocats des pays concernés.

Après la réunion du 14 juin 2002 à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Bayonne avec les avocats espagnols, une deuxième journée d'information s'est tenue, également à Bayonne, le 29 novembre 2002 avec la participation de l'avocat portugais, Maître Rato.

Vous trouverez, à ce propos, la réactualisation des instructions diffusées par circulaire DGR du 28 juin 1993 n° 57/93.

La prochaine journée d'information se tiendra en juin, à Paris, en présence des avocats grecs, anglais et espagnols appartenant au réseau de la CNAMTS.

Le Médecin Conseil National Adjoint

Docteur Pierre FENDER

La Directrice
des Risques Maladie
Bernadette MOREAU

PJ. : Annexe I : Liste des pièces à communiquer
Annexe II : Mise en œuvre du recours au Portugal
Annexe III : Liste des cabinets d'avocats